



SECTION



CANTAL

Adresse du site web de la section du Cantal : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/015/>

Boîte mël de la section : fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr

Comité Technique Local du 04/04/2017

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

M. MORICEAU
M. JOUVE
M. RAYMON
M. PAILLET
M. ORLIANGES
Mme GIGUET
M. GARBUNOW

Mme BONNET Martine assure le secrétariat

REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

M. MOISSINAC (FO)
M.. DEJOU (FO)
Mme BOURGADE (FO)
M. HINDERSCHID (CGT)
Mme BESSON-BRILLANT (CGT)
M. BRUN (CGT)
M. LAROUSSINIE (Solidaires)
Mme ESCURE (Solidaires)
M. SERRE (Solidaires)

En préambule à ce CTL, nous avons effectué la déclaration liminaire :

« Monsieur le Président,

La Direction Générale des Finances Publiques accélère les restructurations dans le cadre d'une toujours plus grande concentration des lieux d'accueil du public et de l'exercice des missions. Les économies budgétaires priment sur la qualité du service, en témoigne le budget départemental 2017, une fois de plus en baisse, à l'ordre du jour de ce CTL.

Dans ce contexte, les agents dont l'implication professionnelle est délibérément niée, se sentent abandonnés, considérés comme de simples pions corvéables et déplaçables sur un échiquier dont ils ne comprennent plus ni la logique, ni le sens.

Le projet d'ordonnance gouvernementale sur la mobilité des fonctionnaires va donner un nouveau coup au Statut Général de la Fonction Publique, considéré actuellement comme un frein aux restructurations et aux suppressions massives d'emplois. La mise en place d'un cadre statutaire commun à toute la fonction publique, indépendamment des ministères ou des versants (Etat, territoriale, hospitalière) va transformer les fonctionnaires en agents polyvalents et interchangeable. L'avènement de la mobilité fonctionnelle forcée.

FO-DGFIP dénonce ce projet d'ordonnance et exige son retrait immédiat.

Après s'être attaqué aux règles de gestion des personnels refusant une véritable discussion sur le sujet, le Directeur Général s'en prend maintenant aux conditions d'exercice du dialogue social à la DGFIP.

Par note du 3 février 2017, il vous demande de mettre à l'ordre du jour de ce CTL un nouveau règlement intérieur.

Il chamboule ainsi en cours de mandat les conditions d'exercice du dialogue social institutionnel et transfère vers les organisations syndicales une part de la charge financière liée à son fonctionnement.

FO-DGFIP s'oppose à cette démarche indigne d'une administration qui ne respecte plus rien et qui change les règles du jeu à sa convenance.

*Face à ces attaques tous azimuts, les représentants **FO-DGFIP** continueront à défendre les intérêts des personnels et à revendiquer notamment la défense du service public et du statut et l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois. »*

1) Approbation des PV des 5 et 13 janvier 2017 :

Les PV sont approuvés à l'unanimité.

2) Approbation du règlement intérieur actualisé du CTL :

Comme indiqué dans notre déclaration liminaire, la modification du règlement intérieur envoyée dans les départements pour approbation par le CTL (et CAPL), résulte de la volonté pure et simple du Directeur Général, M. Parent, de réduire encore plus le rôle des organisations syndicales en durcissant les conditions de siéger des élus locaux.

Cette décision unilatérale ne peut que détériorer un peu plus le peu de dialogue social existant dans notre Administration.

Vote : unanime **Contre** des Organisations syndicales.

3) Projet d'arrêté relatif aux services chargés de la publicité foncière et aux services chargés de l'enregistrement :

Notre Direction Générale, plusieurs mois après la mise en place des SPFE, et de celui d'Aurillac en l'occurrence, se rend compte du vide juridique relatif au comptable chargé d'établir les avis de mise en recouvrement des droits et pénalités dus à raison d'une déclaration ou d'un acte déposé ou qui aurait dû être déposé au titre de la publicité foncière et de l'enregistrement.

Ainsi, cet arrêté désigne le SIE d'Aurillac, de façon transitoire, sans précision de la durée, le SPFE n'étant pas doté à ce jour de l'ensemble des outils informatiques qui permettraient d'exercer pleinement sa mission.

Ceci démontre que le transfert de l'Enregistrement du SIE vers le SPF était une erreur, effectuée de plus dans la précipitation et sans prise en compte des observations des agents et des organisations syndicales.

Vote : unanime **Contre** des Organisations syndicales.

4) Exécution budgétaire 2016 et budget prévisionnel 2017 :

En 2016, la Direction nous informe que tous les paiements ont été consommés sans report de crédits. Le montant des crédits de paiement s'élève à 994 783 € (contre 1 073 521 € en 2015).

Les points principaux de cette exécution budgétaire sont :

- une diminution sensible des loyers budgétaires,
- l'absence de dépense d'investissement,
- la diminution du nombre d'ordinateurs achetés (45 contre 55 en 2015).

Le budget initial 2017 continue à baisser fortement (-10 % par rapport à celui de 2016), soit 900 859 € en crédits de paiements, ce qui ne peut induire qu'inquiétudes et craintes.

Nous avons renouvelé une demande de clarification concernant les déplacements pour formation professionnelle. M. Moriceau nous informe qu'il reste en attente d'une note de la Direction Générale.

IL nous est indiqué toutefois que lorsque les déplacements nécessitent un départ le dimanche, il convient à l'agent de demander d'être crédité dans AGORA du temps de déplacement.

Vote sur le budget 2017 : unanime Contre des Organisations syndicales.

5) Point d'information sur la préfiguration du télétravail :

Sur les trois candidatures retenues, seul un collègue télé-travaille à raison d'un jour par semaine depuis le 6 mars dernier.

Pour les deux autres, en dépit de la convention signée pour mise en place début février, ils sont toujours en attente de commencer le télétravail pour des raisons informatiques.

6) Questions diverses :

La DDFiP du Cantal a souhaité recruter 3 volontaires du service civique (8 mois avec une indemnité d'environ 600 € mensuel). Les sites concernés étaient les trois SIP du département.

Seuls 4 candidatures ont été déposées et pour le seul site d'Aurillac.

Une personne a été retenue et commencera dès le 6 avril au SIP d'Aurillac. Elle aura pour mission l'accueil des usagers et la promotion des services en ligne.

Les élus Force Ouvrière au Comité Technique Local : Jean-Pierre Moissinac, Dominique Dejou et Sabine Bourgade.

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques



BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Sabine BOURGADE, Paierie Départementale ou à JP MOISSINAC, DDFiP)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à _____, le _____ signature

66 % de la cotisation syndicale donne droit à crédit d'impôt